

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2025

Nom de la structure :

COTISATION FIXE (obligatoire)	(A)	100 €
COTISATION MODULABLE (obligatoire) <i>(cf. tableau ci-dessous pour déterminer le montant de votre cotisation modulable)</i>	(B)	
Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer	
inférieur à 50 000 €	50 €	
inférieur à 100 000 €	100 €	
inférieur à 200 000 €	200 €	
inférieur à 300 000 €	300 €	
inférieur à 400 000 €	400 €	
inférieur à 500 000 €	500 €	
supérieur ou égal 500 000€	600 €	
* <i>si les activités pédagogiques des arts du cirque constituent l'activité principale, cette part modulable est assise sur le total des produits de la classe 7 du dernier compte de résultat de la structure (subventions comprises).. Si les activités pédagogiques ne constituent pas l'activité principale, seul le budget de l'activité enseignement/découverte est à prendre en compte, sous réserve de présentation d'un budget analytique.</i>		
COTISATION D'ÉQUITÉ (sous conditions) Dans un souci de participation équitable de chaque structure au budget fédéral, cette cotisation est due dans le cas où les 2 conditions suivantes sont réunies : <ul style="list-style-type: none"> • Budget annuel supérieur à 50 000€ • Commande Licences <i>Chapiteau</i> inférieure à 30 licences (681 €) <p>690 € - (total à payer du bon de commande de licence)</p> <i>Exemple : pour une école déclarant 24 licences Chapiteau (24 x 23 = 552), la cotisation d'équité se montera à 690 - 552 = 138 €</i> Vous pourrez en cours d'année, convertir cette cotisation d'équité en licences en envoyant votre fichier « licencies.xls » complété par e-mail à l'adresse administration@ffec.asso.fr.	(C)	
TOTAL À PAYER COTISATIONS	(A+B+C)	=

Je souhaite que ce chèque soit encaissé :

Avant le 31 décembre 2024

Après le 31 décembre 2024

Je paye par virement

Fait à :

Le :

Fédération Française des Écoles de Cirque

13 rue Marceau, 93100 MONTREUIL

Tél. : +33(0)1 41 58 22 30

accueil@ffec.asso.fr

www.ffec.asso.fr

Signature du responsable

Cachet de l'école